



PROCES VERBAL DE LA SEANCE

COMITE SYNDICAL DU 23 JANVIER 2023

Salle polyvalente
77650 SAINTE COLOMBE

Date de convocation : 17 janvier 2023

Nombre de délégués en exercice : 132

Nombre de délégués présents : 92

Nombre de suffrages : 93

L'an deux mil vingt-trois le vingt-trois janvier, à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de la commune de Sainte Colombe, sous la Présidence de Mme Claire CRAPART, Présidente,

Présents : Communauté de Communes des deux Morin :

BEAUJEAN Serge, titulaire – CASSAGNE Philippe, titulaire – CHERON Emmanuel, titulaire - CLAY Déborah, titulaire – DE VESTELE Philippe, titulaire – FRISSON Thierry, titulaire – GILBIN Catherine, titulaire – GRENET-LAFFONT Denis, titulaire – JORAND Michel, titulaire – LE CORRE Raymond, titulaire - LEGRAND Michel, titulaire – LUQUOT Gil, titulaire – MICHELOT Bernard, titulaire - OUVRE Michel, titulaire – PHILIPPE Jean-Marie, titulaire – TALFUMIER Daniel, titulaire – THOMINET Nicolas, suppléant - VAN DER SCHUEREN James, titulaire – CHAPOTOT Thomas, suppléant - LUQUOT Cécile, suppléante – VIGNERON Alexandra, suppléante

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

DOMARD Muriel, titulaire – DUBECQ Dominique, titulaire – FARIVAR Parastou, titulaire – HIERNARD Thierry, titulaire – HUBERT Joël, titulaire – VAN LANDEGHEM Jean-Marie, titulaire – VEIL Cathy, titulaire – CHARPIGNON Alain, suppléant

Communauté de Communes du Proinois :

BACHELET Stéphane, titulaire – BONICI Claude, titulaire – BOULET Christine, titulaire - BOULLOT Alain, titulaire – BOURDON Louis, titulaire – CANAPI Marie-Pierre, titulaire – CAUMARTIN Pierre, titulaire – CRAPART Claire, titulaire – DAVY Jérôme, titulaire – de BISSCHOP Bertrand, titulaire - de MEULENAERE Alexandre, titulaire – FABRE Dominique, titulaire – LEFEVRE Christophe, titulaire – MARCHAND François, titulaire - MAZZUCHELLI Olivier, titulaire – NAVARETTE Antonio, titulaire – PELLICIARI Bruno, titulaire – PERNEL Fabien, titulaire – PERRIN Catherine, titulaire – SIMONY Jacques, titulaire – VICQUENAUULT Nadège, titulaire - VOISEMBERT Pierre, titulaire – BELLACHE Chantal, suppléante – DAL PAN Gilbert, suppléant – DELPUECH Laurent, suppléant – GRYPONPREZ Jean, suppléant – GUILVERT Pascal, suppléant - PITA Tony, suppléant – WALLE François, suppléant

Communauté de Communes du Bassée Montois :

CHANEAU Francis, titulaire - de ROUX Julie, titulaire – DELETTRE Isabelle, titulaire – FLAMEY Francis, titulaire – FORET Sylvie, titulaire – FORGET Michel, titulaire - GAUCHER Olivier, titulaire – GAY Colette, titulaire - GIMENO Isabelle, titulaire – JAMBUT Gérard, titulaire – LAMOTTE Xavier, titulaire – LEMORE Christine, titulaire – LEPATRE Michel, titulaire – LUCE Laure, titulaire – MARTIN José, titulaire – MENARD Sophie, titulaire – PARQUET Véronique, titulaire – PATUREAU Pascal, titulaire – PODOROJNIY Anastasia, titulaire – RAY Daniel, titulaire – REMBLIER Stéphane, titulaire – SAINT-CENE Christine, titulaire – SIMON Dominique, titulaire – SIVANNE Evelyne, titulaire – TAUSTE Pedro, titulaire – VERRIER Didier, titulaire – CLOOTENS Hervé, suppléant – FLON Justine, suppléante - GUIZOUARN François, suppléant - MARGOUILLA Jean-Pierre, suppléant – MAURY Yannick, suppléant – PERRIN Olivier, suppléant

Commune de Vieux Champagne :

MEDJANI Nadia, titulaire

Commune de Vanville :

Commune de Saint Just en Brie :

CAFFIAUX Thomas, titulaire

Excusés :

Communauté de Communes des deux Morin :

BONTOUR Thierry – BESSIERE Maryvonne – BUTET Gérard – CHAMPENOIS Christian – LEGROS Lionel – MONBEIG Pierre-Dominique – PAIX Josiane – PRON Philippe

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

CALUCH Laurent - GUILLETTE Christine – LEMAIRE Ingrid – SALA Patrick

Communauté de Communes du Provinois :

AGNUS Didier – BLANCHARD Flavien - BONTOUR Alain – CHARPENTIER Cécile – FASSELER Philippe – LEBAT Patrick - MILLET Jérôme - PANNIER Michèle – PERRINO Fabien – PIERRU Hugo

Communauté de Communes du Bassée Montois :

CARRASCO Alain – CHAPLOT Jean-Luc – FASSIER Delphine – JOUNIAUX Olivier – KLEINRICHERT Patrice – LABONNE Bernard – LAWSON Latevi – PERNET Roger – POULAIN Michel

Absents :

Communauté de Communes des deux Morin :

BERTHOMIER Gérard – EUGENE Jean-Baptiste – GUIGNIER Marie-France – PEIGNOT Pierre - THIEBLEMONT Gilles

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

BRODARD Yves – CARLIER Dominique – COIBION Frédéric – ESCULIER Dorys - GELSUMINI Patrick – GOBARD Éric

Communauté de Communes du Provinois :

ARTHUR Olivier – BAALI CHERIF Cherifa – BANNE Pascal – COGNYL Gérard - GALAND Yvette – HOTIN LETANG Julie - ROCIPON Jean-Pierre

Communauté de Communes du Bassée Montois :

BEAULIEU Raphaël – BRAND Julie – CARELLA Cyril – FLON Martine – QUÉRÉ Catherine – THIENARD Gérard - VILLIERS Nadine

Commune de Vanville :

LABATUT Jean-Luc

Pouvoirs :

CALUCH Laurent à FARIVAR Parastou

Etaient invités : B. CARRÉ, C. BOURILLON, A. DELALOT, M. MOUMAS, AA SERVAZEIX

Secrétaire de Séance : Antonio NAVARETTE



Approbation PV séance du jeudi 5 janvier 2023 à Maison Rouge

Le procès-verbal de la réunion, du jeudi 5 janvier 2023 à Maison Rouge a été transmis à chacun des membres du Comité syndical par voie électronique avec les convocations pour la présente séance

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du jeudi 5 janvier 2023 qui n'appelle aucune observation



Rapport égalité Femmes Hommes

Le rapport égalité femmes hommes a été transmis à chacun des membres du Comité syndical par voie électronique et présenté lors de la séance

Les données nous montrent qu'il n'existe pas d'inégalité significative entre les femmes et les hommes au sein du S2e77. Aucune comparaison n'est possible du fait que nous n'avons pas d'agent avec un poste, un âge, une expérience et une ancienneté équivalent au sein du Syndicat.

Le comité syndical **PREND ACTE** du rapport annuel sur la situation du syndicat en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2022.



Rapport développement durable

Le rapport sur le développement durable a été transmis à chacun des membres du Comité syndical par voie électronique

La Présidente a fait part de la mise en œuvre du Projet Agro-Environnementale et Climatique (PAEC) permettant de soutenir le CTEC Est 77. L'objectif est d'apporter des aides financières aux agriculteurs via l'AESN et la Région en 2023 afin de préserver davantage les nappes phréatiques.

Des moyens ont été mis en place également pour sur le traitement des déchets sur nos chantiers et la dématérialisation administrative (actes administratifs, agence en ligne...).

Une réflexion est en cours pour équiper le Syndicat de véhicules électriques.

Le comité syndical, ENTENDU les explications de la présidente et sur sa proposition,

PREND ACTE du rapport Développement Durable 2022 qui sera annexé au budget du syndicat



Tarifs des interventions de la régie applicables au 1^{er} février 2023

Les tarifs des interventions n'ayant pas été revus depuis 2015, il est proposé de les revoir afin de prendre en compte les différentes augmentations (matériaux, charges...),

Les tarifs d'intervention ont été adressé par voie électronique.

Après examen des différents tarifs, le comité syndical après en avoir délibéré :

- **ADOpte** à l'unanimité les nouveaux tarifs d'interventions
- **DIT** que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} février 2023
- **PRECISE** que ces tarifs sont assujettis à la TVA aux taux en vigueur en application des dispositions législatives



Tarifs des astreintes applicables au 6 mars 2023

Les montants des indemnités d'astreintes d'exploitation sont fixés dans le règlement intérieur de la régie approuvé par la délibération 2019-053.

Ces tarifs sont basés sur les barèmes des astreintes de collectivités territoriales.

Suite à l'analyse des sorties réalisées sur 2021 et 2022 et pour se rapprocher des tarifs des délégataires, il est proposé au comité syndical d'augmenter les indemnités d'astreintes d'exploitation et de station (en € Brut) et d'appliquer les tarifs suivants :

- pour la semaine complète (du lundi matin au lundi matin) ; 210€
- pour le week-end (du vendredi soir au lundi matin) : 150 €
- pour la semaine seule (du lundi matin au vendredi soir) : 60 € (15€ la nuit)
- pour un jour férié : 75 €

Le comité syndical après en avoir délibéré :

- **ADOpte** à l'unanimité les nouveaux tarifs d'astreintes d'exploitation et de station
- **DIT** que ces tarifs seront applicables à compter de la mise en place de la nouvelle organisation des gardes soit le 6 Mars 2023,

Vote du prix de l'eau Régie SNE 77 applicable au 1^{er} février 2023

Après avoir présenté la composition d'une facture d'eau et expliqué les différentes parts, la présidente explique que l'augmentation des tarifs de l'électricité va engendrer sur 2023 une hausse estimée à 300k€. Le poste électricité passerait donc de 351k€ à 651k€ et cela malgré l'amortisseur tarifaire.

Pour équilibrer le budget prévisionnel 2023 et compte tenu des volumes vendus, la régie devrait procéder à une augmentation globale de 0.16 cts/m3.

La Présidente propose d'augmenter le tarif de la part variable de la Régie de 0,10€ et de supporter le solde par les excédents prévisionnels 2022.

Il est donc proposé de :

- Maintenir les tarifs actuels des parts fixes, soit pour un diamètre 15 ou 20 : 25€/an
- Augmenter la part variable de 0,10€ et donc de passer celle-ci de 1.20€ /m3 à 1,30€ /m3.

Le Comité syndical après avoir délibéré

- **APPROUVE** à la majorité (3 abstentions) la part variable de la Régie à 1.30€ /m3
- **DIT** que ces tarifs seront applicables à toute consommation d'eau dès le 1er février 2023
- **PRECISE** qu'à ces tarifs s'ajoutent les différentes redevances soit :
 - la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau
 - la redevance pour pollution domestique selon tarification en vigueur de l'Agence de l'eau selon l'assujettissement ou non
- **PRECISE** que la totalité de la facture est assujettie à la TVA aux taux en vigueur en application des dispositions législatives

Budget primitif 2023 REGIE SNE77

Le budget prévisionnel résumé et détaillé a été transmis à chacun des membres du Comité syndical par voie électronique

Après avoir présenté les différents chapitres et expliqué les points particuliers sur certains postes, la présidente propose un budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme ci-dessous :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	BP 2023			BP 2023	
011	Charges à caractère général	2 723 920	002	Résultat d'exploitation reporté	
012	Charges de personnel	1 970 000	013	Atténuations de charges	40 920
014	Atténuations de produits	750 000	042	Opérations d'ordre entre sections	
022	dépenses imprévus			vente d'eau	
023	Virement à la section invest.	60 400	70	Ventes de produits fabriqués,	5 712 900
042	Opérations d'ordre entre sections	213 400	74	Subvention exploitation	
65	Autres charges de gestion courante	15 500	75	Produit gestion courante	8 000
66	Charges financières	1 600	76	Produits financiers	
67	Charges exceptionnelles	18 000	77	Produits exceptionnels	1 000
68	Prov pour créances douteuses	10 000			
TOTAL DEPENSES		5 762 820	TOTAL RECETTES		5 762 820
		-			60 400

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	BP 2023			BP 2023	
001	Solde d'exécution de la SI reporté		001	Solde d'exécution de la SI reporté	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	021	Virement à la section fonctionnement.	60 400
			040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	213 400
13	Subventions d'investissement		1068	Reserves- affectation resultat	
16	Emprunts et dettes assimilées	16 150	16	emprunt	162 350
20	Immobilisation incorporelles	10 000	13	subvention	
21	Immobilisations corporelles	410 000			
27	depot et cautionnement				
	RAR				
TOTAL DEPENSES		436 150	TOTAL RECETTES		436 150

TOTAL GENERAL DEPENSES

6 198 970

TOTAL GENERAL RECETTES

6 198 970

Le comité syndical, après avoir délibéré (Pour : 90 - Contre : 0 - Abstentions : 3)

ADOPTE à la majorité le Budget Primitif 2023 équilibré en dépenses et recettes aux sommes de

- Section de fonctionnement : 5 762 820 €
- Section d'investissement : 436 150 €

Soit un budget global de : 6 198 970 €



Vote du prix de l'eau S2e77 applicable au 1^{er} février 2023

Les différents prix de l'eau prévisionnels par commune ont été transmis à chacun des membres du Comité syndical par voie électronique

En accord avec l'étude d'harmonisation lancée en 2021 et conformément aux prévisions budgétaires 2023, la Présidente propose d'augmenter la part variable du Syndicat de 0,35€ pour les communes des zones Bassée Montois et TransprEauvinois. Il est précisé que les recettes dégagées sur une zone sont utilisées pour effectuer les travaux sur cette même zone.

Le calcul de la part variable syndicale est fait commune par commune en respectant le plafond de 5€ TTC pour une facture de 120m3. Ce calcul au m3 tient bien compte de l'ensemble des parts fixes, variables et des différentes taxes et redevances.

La Présidente rappelle qu'en 2033, du fait de l'obligation d'harmonisation du prix, toutes les communes auront un tarif unique et que celui-ci avoisinerait les 5€ TTC/m3 pour une facture 120m3.

Il est ainsi proposé :

- De maintenir la part fixe à 20€ / an
- D'augmenter la part variable syndicales de 0.35€/m3 pour les communes des zones Bassée Montois et Transpreauvinois n'atteignant pas le plafond de 5€ TTC pour une facture 120 m3
- De diminuer la part variable syndicale pour les communes de la zone Nord est de 0.10€ pour compenser l'augmentation du tarif de la régie.

Le comité syndical après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** à la majorité (1 vote contre, 3 Abstentions) les tarifs de l'eau du syndicat S2e77 présentés par commune
- **DIT** que ces tarifs seront applicables à toute consommation d'eau dès le 1er février 2023
- **PRECISE** qu'à ces tarifs s'ajoutent les différentes redevances soit :
 - la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau
 - la redevance pour pollution domestique selon tarification en vigueur de l'Agence de l'eau
- **PRECISE** que la totalité de la facture est assujettie à la TVA aux taux en vigueur en application des dispositions législatives



Budget primitif 2023 Syndicat S2e77

Le budget prévisionnel résumé et détaillé a été transmis à chacun des membres du Comité syndical par voie électronique

Le budget a été présenté selon la comptabilité analytique en place sur le syndicat : charges de structures, CTEC et par zone budgétaire.

ZONE Bassée Montois

RECETTES		DEPENSES		
Ventes d'eau	1 200 k€	Emprunts Intérêts + capital	235 k€	
Subventions	593 k€	Dépenses Fonctionnement	220 k€	Etudes et Honoraires
1/2 excédents	800 k€	Dépenses Investissement	2 138 k€	Protection ressources
Opérations inter- sections	2 108 k€	Opérations inter- sections	2 108 k€	Divers
TOTAL	4 701 k€	TOTAL	4 701 k€	Réhabilitation Ouvrages
				Renouvellement AEP
				Amort. des biens
				Amort. Des subventions
				Virement inter - sections

ZONE Transpreauvinois

RECETTES		DEPENSES	
Ventes d'eau	4 150 k€	Emprunts Intérêts + capital	1 325 k€
Subventions	5 797 k€	Dépenses Fonctionnement	872 k€
Report prev. résultats 2022	3 913 k€	Dépenses Investissement	11 663 k€
Opérations inter- sections	3 530 k€	Opérations inter- sections	3 530 k€
TOTAL	17 390 k€	TOTAL	17 390 k€

Zone Nord Est

RECETTES		DEPENSES	
Ventes d'eau	5 670 k€	Emprunts Intérêts + capital	904 k€
Subventions	162 k€	Dépenses Fonctionnement	330 k€
Report prev. résultats 22	77 k€	Dépenses Investissement	4 675 k€
Opérations inter- sections	6 130 k€	Opérations inter- sections	6 130 k€
TOTAL	12 039 k€	TOTAL	12 039 k€

Les travaux prévisionnels ont été présentés par zone lors du comité.

Le budget global 2023 s'équilibre en dépenses et recettes aux sommes de

- Section de fonctionnement : 13 977 366 €
- Section d'investissement : 21 380 304 €

Soit un budget global de : 35 357 670 €

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
		BP 2023			BP 2023
011	Charges à caractère général	1 983 360	002	Résultat d'exploitation reporté	
012	Charges de personnel	920 760	013	Atténuations de charges	24 120
014	Atténuations de produits	-00	042	Opérations d'ordre entre sections	1 001 400
022	dépenses imprévus			vente d'eau	0
023	Virement à la section invest.	6 823 919	70	Ventes de produits fabriqués,	12 281 942
042	Opérations d'ordre entre sections	3 228 100	74	Subvention exploitation	669 904
65	Autres charges de gestion courante	184 340	75	Produit gestion courante	0
66	Charges financières	726 887	76	Produits financiers	0
67	Charges exceptionnelles	40 000	77	Produits exceptionnels	0
68	dot aux provisions	70 000			0
TOTAL DEPENSES		13 977 366	TOTAL RECETTES		13 977 366
		0			6 823 919

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
		BP 2023			BP 2023
001	Solde d'exécution de la SI reporté	0	001	Solde d'exécution de la SI reporté	
040	Opérations d'ordre de transfert entre	1 001 400	021	virement à la section fonctionnement.	6 823 919
10	autres réserves	0	040	s d'ordre de transfert entre sections	3 228 100
041	opération patrimoniale	100 000	041	opération patrimoniale	100 000
16	Emprunts et dettes assimilées	1 737 523	10	Reserves- affectation resultat	0
20	Immobilisation incorporelles	113 830	13	subvention	6 398 386
21	Immobilisations corporelles	1 828 600	16	emprunt	4 789 899
23	immo en cours	16 558 951			
27	depot et cautionnement	0			0
45	op pour compte de Tiers	40 000	45	op pour compte de Tiers	40 000
		0			
TOTAL DEPENSES		21 380 304	TOTAL RECETTES		21 380 304

Le comité syndical, après avoir délibéré, (Pour : 91 - Contre : 0 - Abstentions : 2)

ADOpte à la majorité le budget 2023



Avenants contrats de DSP suite travaux d'interconnexion du Transpreauvinois.

Vu les différents contrats de délégation de services publics en cours, les travaux d'interconnexion du TranspreAUvinois,

Vu l'impact des raccordements en eau de certaines communes sur les contrats de délégations de services public en cours

Il convient ainsi de revoir les répartitions dans les Comptes d'Exploitation Prévisionnels de chaque contrat.

Du fait de ces modifications, la présidente précise qu'il est nécessaire d'avenanter les contrats en fonction de l'avancement des travaux du Transpreauvinois

Avec la première phase des travaux de raccordement, il est proposé de revoir les contrats de Chalmaison, Longueville, Vanvillé, Vieux Champagne et celui de l'Ex SIAPEM.

Contrat	Longueville	Chalmaison	Vanvillé	Vieux-Champagne	SIAPEM
Retrait	Retrait de 50% de la production	Retrait de la production			
Ajout	Ajout de 50% livraison d'eau	Ajout de livraison d'eau par le TranspreAUvinois et des charges d'entretien-maintenance de l'organe d'arrivée			
Autres modifications			Modification article sur la TVA		

La présidente précise que ces différents avenants seront applicables au 01/02/2023

Après avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité,

AUTORISE la présidente à signer les différents avenants et tout document relatif à la passation de ces avenants

Avenants contrats de DSP suite travaux d'interconnexion du Transpreauvinois.

Le Se277 a lancé en 2021 un marché pour le renouvellement de compteur. Le lot 1 du marché a été attribué à la Sté FML.

Vu les fortes hausses de matières premières et de l'électricité, la Société FML n'a plus la possibilité de fournir les compteurs aux tarifs fixés dans le cadre du marché actuel puisque la formule de révision ne couvre pas les augmentations réelles de prix.

Vu la nécessité d'approvisionner la régie et l'entreprise en charge la prestation de renouvellement, la présidente propose de faire un avenant avec une clause de révision annuelle sur les tarifs.

La Sté FML propose d'appliquer une hausse de 17% sur le bordereau de prix.

Le Comité syndical après avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'avenanter le lot 1 du marché de renouvellement de compteur et de procéder à l'établissement d'un nouveau bordereau de prix avec une hausse de 17%
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à cet avenant



Convention vente d'eau avec la CC Pays de Montereau pour la commune de Courcelles en Bassée.

Vu la fin du contrat de délégation de services publics au 28/02 sur les Communes de Chatenay/Egligny et Courcelles en Bassée

Vu la volonté du S2e77 de reprendre les communes de Chatenay et Egligny en exploitation en régie au 01/03/2023

Vu la nécessité d'alimenter en eau la commune de Courcelles en Bassée,

Il convient d'établir une convention de fourniture d'eau potable à partir des installations du syndicat à destination de la commune de Courcelles-en-Bassée.

La convention sera établie entre le S2e77, la régie SNE77, la communauté de commune du pays de Montereau et VEOLIA

La présidente propose la mise en place de cette convention de vente en gros et précise que les différentes modalités financières et techniques seront fixées dans la convention.

Le Comité syndical après avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les modalités techniques et financières de la convention
- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention de vente d'eau pour la commune de Courcelles en Bassée avec la CC du Pays de Montereau



Convention surtaxe Redevance de prélèvement

Afin de couvrir la redevance prélèvement à la charge du S2e77 du fait du contrat de DSP production, il est nécessaire de créer une surtaxe « Redevance prélèvement » pour les communes en Délégation de services publics n'ayant pas de production et pas d'achat d'eau.

Cette surtaxe « Redevance prélèvement » est assimilable à la redevance prélèvement de l'AESN.

Le taux est fixé à 66/1000 soit 0,066 € du M3. Il sera révisable chaque année lors des votes des différents tarifs du S2e77.

La surtaxe s'ajoutera aux différentes parts collectées par le délégataire et sera assujettie à TVA selon les taux en vigueur.

La présidente précise qu'il est nécessaire de mettre en place des conventions pour collecter cette part et fixer les modalités de reversement avec les différents délégataires,

Le Comité syndical après avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la création de la surtaxe « redevance prélèvement-S2e77 »
- **FIXE** le prix à 0.066€du M3 au titre de l'année 2023
- **AUTORISE** la Présidente à signer les différentes conventions avec les différents délégataires

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



CLOTURE DE SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente remercie la commune de Sainte Colombe de son accueil et lève la séance à 20h00

La présidente
Claire CRAPART

Le secrétaire de séance
Antonio NAVARETTE